Déclaration de performance extra-financière 2021





Sommaire

Déclaration de performance extra-financière

1.	Méthodologie de la déclaration de performance extra-financière 2021	2
2.	Modèle d'affaire d'ACOME : valeurs et éthique	6
2.1.	Des valeurs partagées	
2.2.	Éthique des affaires	
2.3.	Certifications, validation et accréditation	
2.4.	Engagements, partenariats, dons et mécénat	. 11
3.	L'humain au cœur du système	13
3.1.	Sécurité au travail	. 13
3.2.	Faire d'ACOME une entreprise apprenante	. 13
3.3.	Qualité de vie au travail	. 14
3.4.	Organisation et pérennité de la société	. 14
4.	Industriel fiable, performant et respectueux de l'environnement	. 16
4.1.	Politique générale	16
4.2.	Rejets et nuisances	
4.3.	Consommations d'énergie	
4.4.	Utilisation durable des ressources et gestion des déchets	
4.5.	Prévenir les changements climatiques et préserver la biodiversité sur nos sites industriels	
5.	Une offre responsable à l'écoute de nos clients et partenaires	. 21
5.1.	Éco-conception .	21
5.2.	Offres produit et service éco-responsable	
5.3.	Agir pour accompagner nos clients dans leur transition carbone	
0.0.	right pour accompagner nee diferite duris fedit transition ourselfe.	. 22
6.	Indicateurs extra-financiers	24
7.	Tableau de correspondance	. 28

entre les Axes de la stratégie RSE ACOME, les dix-sept Objectifs du Développement Durable (17 ODD), les dix principes des Nations Unies et les éléments du Global Reporting Initiative GRI-G4s

1

Méthodologie de la déclaration de performance extra-financière 2021

La démarche RSE est ancrée dans l'identité et le savoir-faire d'ACOME

Le développement durable et la responsabilité sociétale d'entreprise sont au cœur de la stratégie d'ACOME ; ils sont indissociables de son statut de Scop, de ses valeurs et de ses ambitions.

La raison d'être, inscrite dans les statuts d'ACOME depuis 2019, reprend ces fondamentaux :

"Industriel responsable et référent, notre mission est d'apporter des solutions durables pour le développement des réseaux. Nous œuvrons à la pérennité de l'entreprise en portant les valeurs coopératives fondamentales."

Cette responsabilité est profondément ancrée dans la stratégie comme dans les actes du quotidien et s'illustre dans la maison mère comme dans les filiales.

La performance RSE est structurée autour de 4 priorités pour répondre aux risques identifiés

L'analyse de matérialité a permis de prioriser les enjeux RSE selon les risques liés aux activités, aux marchés adressés, aux zones géographiques couvertes, aux attentes des parties prenantes et du plan stratégique.

Pour mener à bien son ambition d''être un groupe industriel international, innovant, référent dans les réseaux pour l'automobile, les télécoms et le bâtiment", quatre axes prioritaires de performance RSE ont été identifiés :

- · Le modèle ACOME : valeurs et éthique ;
- · L'humain au cœur du système ;
- Industriel fiable, performant et respectueux de l'environnement;
- Une offre responsable à l'écoute des clients et partenaires.

Ces quatre axes s'appuient sur le plan stratégique de l'entreprise, le soutien au Pacte mondial de l'ONU, les dix-sept objectifs de développement durable (17 ODD) du Global Compact et les lignes directrices du développement durable éditées par le Global Reporting Initiative (GRI-G4). Le tableau de correspondance (cf. partie 7) permet de clarifier les correspondances.

Ces quatres axes représentent les enjeux RSE prioritaires pour le Groupe. Ces priorités sont déployées dans les branches et directions du Groupe et sont portées plus particulièrement par :

- La direction ressources humaines pour l'axe "Le modèle ACOME : valeurs et éthique";
- Les directions des sites pour l'axe "Industriel fiable, performant et respectueux de l'environnement";
- La direction recherche, innovation, technologies et prospectives, ainsi que les directions techniques des branches, pour l'axe "Une offre responsable";

Les ressources humaines et la direction qualité, performance et RSE pour l'axe "Mettre l'homme au coeur du système".

En complément, un programme spécifique «Transition écologique et énergétique (TEE) » a été inscrit dans le plan stratégique ACOME 2025. Ce programme est organisé en mode projet au niveau du site de Romagny. L'objectif est d'apporter une approche méthodique pour que les programmes et projets stratégiques démontrent leur contribution à la réduction globale de l'empreinte environnementale et au développement durable d'ACOME. Les actions liées à la transition énergétique, écologique et climatique sont intégrées dans les quatres axes de la stratégie RSE ACOME. La déclaration de performance extra-financière 2021 est structurée autour de ces quatre axes, véritables clés de voute de la performance RSE.

Gouvernance RSE

Le Comité RSE a été créé en 2006. Il est présidé par le Président- Directeur général et se compose de 10 membres représentatifs des différents métiers du Groupe. Il est animé par le directeur Qualité, performance et RSE du Groupe. Ce comité assure la maîtrise d'ouvrage et le suivi des plans d'actions RSE.

18 enjeux identifiés parmi plus de 90 risques

Le salarié ACOME au coeur du système

Offre responsable (Eco-design et solutions bas-carbone) À l'écoute du client (expérience client, bénéfices apportés) ACOME partenaire fiable & performant, pilotage RSE, valorisation de l'existant

Mettre l'homme au cœur du système Croissance de la demande de véhicules électriques et hybrides Politique marketing / vente adaptée aux clients

Une vision commune
Une gouvernance adaptée
et des compétences
partagées

Sécurité / Réduire le risque d'accidents

Nouveaux matériaux et innovation process / Accélérer les développements et

l'innovation

Favoriser la mise au

point et la diffusion

des technologies

respectueuses de

l'environnement

Coordonner la durabilité tout au long de la chaîne de valeur / apporter un service (une VA) en lien avec le devoir de vigilance

de nos clients

Qualité interne / maîtrise des processus

Gestion des risques extra-financiers (sociaux, env., réputation...)

Élargir la gestion des risques à l'extrafinancier dans les choix d'investissement

Qualité de vie au travail

Autonomisation et responsabilisation <u>des équipes</u>

Compétences, formation & ingénierie de formation, conserver les talents

Disposer d'un capital d'experts ACOME/ expertise et compétences c<u>lés</u> Éco-conception

Utilisation de produits recyclés

Enjeu 1 : être un industriel performant

Enjeu 2 : être innovant dans le rythme du marché

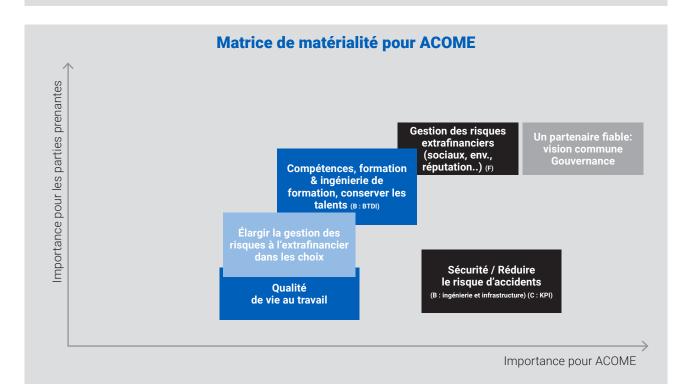
Enjeu 3 : animer une dynamique commerciale Groupe

Enjeu 4 : renforcer le fonctionnement d'ACOME en tant que Groupe international

Enjeu 5 : sécuriser les compétences, renforcer le pilotage managérial

Enjeu 7 : identifier les relais de croissance

Enjeu 8 : Piloter et réussir les investissements



Méthodologie de la déclaration de performance extra-financière 2021

Méthodologie

Périmètre

Le périmètre de cette déclaration de performance extrafinancière (DPEF) a été établi conformément aux dispositions des articles L.233-1 et L 233-3.

En 2021, le périmètre d'activité du Groupe ACOME a évolué avec la vente des parts de la société OPTERNA AFRICA, le développement de la filiale commerciale ACOME UK à Londres ainsi que le développement de la joint-venture Zhuhaï ACOME Hansen (ZAH).

Le périmètre d'activité 2021 concerné par la DPEF est le suivant :

- ACOME SA: sites français de Paris et Romagny;
- Les sites industriels chinois: à Wuhan (Wuhan ACOME Taïping Wire & Cables Ltd) et Xintaï (ACOME Xintaï Ltd);
- Le site industriel brésilien à Irati (ACOME do Brasil Ltda);
- Le site industriel marocain à Tanger (ACOME Maroc);

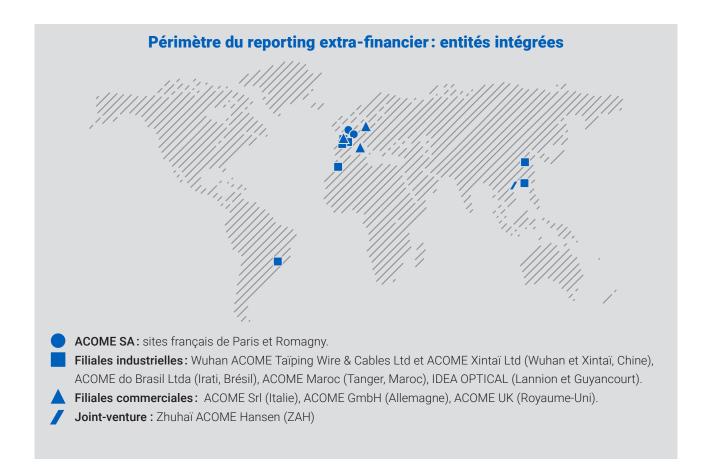
- Les sites industriels et commerciaux français de la filiale IDEA OPTICAL à Lannion et Guyancourt; les filiales commerciales actives et entièrement intégrées en Italie (ACOME Srl), au Royaume-Uni (ACOME UK) et en Allemagne (ACOME GmbH).
- La joint-venture Zhuhaï ACOME Hansen (ZAH)

Les entités hors périmètre (non concernées par le DPEF) sont les suivantes :

 Les bases avancées chinoises implantées à Shanghaï et Yantai (province du Shandong), Tunis (Tunisie), Bucarest (Roumanie), Sao Paulo (Brésil) et Ciudad del Este (Paraguay) gérées en sous-traitance auprès de prestataires.

Période

Les données collectées couvrent l'activité des entités concernées sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.



Modalités de collecte des données

Le mode de collecte et d'exploitation des indicateurs RSE est optimisé depuis 2017 avec le choix de la solution logicielle Toovalu, une plateforme web collaborative dédiée à la collecte et au pilotage du reporting extra-financier. L'efficacité du processus de collecte a été optimisée par les retours d'expérience des collectes précédentes. En 2021, la plateforme a évolué vers Toovalu Impact. Plusieurs sessions de formation ont été menées en décembre 2021 auprès des différents contributeurs, à savoir les responsables des filiales commerciales et industrielles et les experts métiers ressources humaines, hygiène-sécurité-environnement, finances et achats.

Les indicateurs 2021 répondent à l'article R225-105-1 modifié par les décrets n°2016-1138 et n°2017-1265 du 9 août 2017. Une fois la collecte réalisée, une première validation est effectuée par chaque filiale. Une deuxième validation est ensuite opérée lors de la consolidation au niveau du Groupe, puis une troisième vérification est réalisée par Grant Thornton, tiers indépendant (cf. rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées). Ces données extra-financières consolidées sont visualisables sous forme de tableau de bord de la performance RSE (cf. partie 6 de la DPEF).

Précisions et limites méthodologiques

Les méthodologies relatives à certains indicateurs sociaux, environnementaux ou sociétaux de l'article 225 de la loi Grenelle 2 peuvent présenter des limites dans le contexte d'un groupe international.

- Afin d'harmoniser la notion de contrat de travail, une règle commune a été adoptée pour les sites chinois (Wuhan, Xintaï et Zhuhaï). Ainsi des contrats pour une durée égale ou supérieure à 3 ans sont considérés comme des contrats à durée indéterminée.
- Les indicateurs extra-financiers (cf. partie 6) présentent les effectifs moyens proratisés incluant les intérimaires et les contrats à durée déterminée en surcroît de travail. Cependant les contrats en alternance ne sont pas comptabilisés.
- La règle retenue dans le cas des départs le 31/12/2020: la personne étant présente le 31/12/2020, elle sera comptabilisée dans les départs à compter du 1^{er} janvier 2021.

- Il est en de même dans le cas des départs le 31/12/2021, comptabilisés dans les départs du 1er janvier 2022 ;
- Les indicateurs environnementaux sont suivis par les sites industriels. Néanmoins les indicateurs liés au changement climatique, dont en particulier le poste 13 : déplacements professionnels du scope 3 sont consolidés pour l'ensemble des sites (filiales commerciales incluses).
- Pour les émissions des gaz à effet de serre du Maroc, en 2021 nous avons utilisé les coefficients d'émission utilisés au niveau de la France.
- Les indicateurs environnementaux ne sont pas applicables pour les filiales commerciales ou ne sont pas suivis actuellement ou ne peuvent pas être disponibles aisément (par exemple, le loyer des filiales commerciales comprend la facture énergétique chauffage et éclairage sans précision des consommations respectives).
- Les activités du Groupe ne sont pas directement concernées par les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire car le Groupe ne gère pas directement d'espaces de restauration à destination de ses clients et de ses collaborateurs.
- L'indicateur d'énergie renouvelable comprend uniquement l'énergie renouvelable produite sur les sites. Il ne comprend pas la part d'énergie renouvelable achetée.
- L'indicateur de turn-over est calculé selon la modalité suivante: [(nb d'entrée CDI + nb de sortie CDI) /2] / (Effectif annuel CDI présent le 31 décembre de l'année n-1).

Modèle d'affaire d'ACOME : valeurs et éthique

2.1

Des valeurs partagées

ACOME a forgé son identité sur quatre grandes valeurs : l'engagement, l'excellence, la solidarité et le respect. Ces fondamentaux partagés en France et à l'étranger ga-

Ces fondamentaux partagés en France et à l'étranger garantissent le développement pérenne du Groupe. L'esprit coopératif est le socle de l'action collective.

En cohérence avec ses valeurs, le Groupe a mis en place un code d'éthique complet intégrant des dispositifs d'alerte en matière d'anti-corruption et de harcèlement. Celui-ci a été présenté au cours d'assemblées interactives qui ont concerné directement tous les salariés en France, il a ensuite été déployé dans les filiales.

La stratégie est construite et partagée avec les parties prenantes. Elle se décline en programmes et projets stratégiques. L'ensemble des salariés est informé des performances économiques de l'entreprise et de l'avancement du plan stratégique dans les réunions de service, à l'occasion des réunions de fin d'année, animée par le Président ou les Directeurs des différents sites ou aussi lors de l'Assemblée générale d'ACOME SA qui réunit les associés en France.

2.1.1.

Animation de la vie coopérative & implication dans la vie de l'entreprise

Acteur majeur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), première société coopérative et participative de France, ACOME est attachée à son modèle alternatif d'entreprise. Les salariés exercent leur métier autour d'une vision stratégique, de pratiques participatives et collectives et de valeurs partagées.

Le statut Scop est porteur d'éthique, de solidarité, de développement social et durable et d'ancrage territorial. ACOME est membre de la Confédération générale des SCOP et des Unions régionales Ile-de-France et Ouest.

L'histoire et le mode de fonctionnement d'ACOME sont révélateurs de l'intérêt porté à l'humain et la pérennisation des emplois. Capital et droits de vote appartiennent aux associés qui sont égaux en droit selon le principe de démocratie d'entreprise "un homme = une voix". Tous les associés ont ainsi accès aux informations liées au développement de l'entreprise, peuvent participer aux Assemblées générales et exercer leur droit de vote. Le statut

Scop constitue un modèle économique qui favorise le sens des responsabilités de ses salariés co-entrepreneurs et son indépendance financière. En effet les bénéfices annuels sont aussi répartis de manière équitable : 50 % sont distribués aux associés / salariés, 50 % constituent les réserves impartageables qui consolident les fonds propres. ACOME préserve ainsi son indépendance et le financement de son développement à long terme.

Pour accentuer la dynamique coopérative, le Conseil d'ad-

ministration d'ACOME a construit en 2012 un dispositif dont l'objectif principal est de donner du sens au statut de coopérateur et de cultiver les spécificités de la Scop. Ce programme d'animation s'appuie sur l'engagement de Relais coopératifs volontaires et sur la création d'un passeport coopératif, parcours proposé aux collaborateurs qui souhaitent renforcer leur connaissance du fonctionnement coopératif. Les participants reçoivent une formation coopérative et bénéficient du tutorat d'un relais coopératif. Le parcours s'achève par un entretien avec un administrateur et la délivrance du passeport coopératif. 36 parcours coopératifs ont été réalisés en 2021 et 20 personnes sont devenues associées d'ACOME SA.

Au-delà de la structure de la SCOP, la construction concertée et la mise en œuvre du plan stratégique mobilise largement les équipes depuis sa conception. Ce travail fondateur donne un sens permanent aux actions et aux missions de chacun en recherchant l'adhésion aux objectifs clés.

La construction du nouveau plan stratégique ACOME 2025 s'est déroulé en 2020 et 2021 et a été présenté lors de l'Assemblée générale 2021 à tous les associés puis décliné à tous les salariés du Groupe.

La vie sociale d'ACOME habituellement traversée de nombreux événements valorisant l'acquisition de compétence ou la fidélité à l'entreprise a été ralentie par la pandémie.

2.1.2

Diversité et égalité des chances

Parité

Un nouvel accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle a été signé en 2021. ACOME SA poursuit ses objectifs de féminisation de ses effectifs et de son management qui restent très majoritairement masculins en raison de son histoire industrielle.

En 2021, l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

mis en place par le gouvernement français s'est maintenu à 83 pour ACOME SA, soit 10 points au-dessus de l'index moyen du département de la Manche mais légèrement en-dessous de l'index moyen national des industries manufacturières.

Cette démarche est également déployée au niveau des filiales. En 2021, un accord en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et la mixité a été signé chez Idea Optical et l'index d'égalité professionnelle d'Idea Optical a progressé pour atteindre 93%.

Au niveau du Groupe, les femmes représentent près d'un quart des effectifs totaux, pourcentage en constante augmentation depuis 5 ans. Le Groupe compte parmi ses collaborateurs 409 femmes (vs 386 en 2020) et 1341 hommes (vs 1310 en 2020).

Dans le Conseil d'administration, la représentation des femmes et des hommes est équilibrée et conforme aux exigences de la loi Copé-Zimmermann (+40 % de femmes). Le nombre d'administrateurs varie conformément aux statuts (entre 5 et 12 membres). Depuis 2017, le nombre d'administrateurs a augmenté et a atteint la parité en 2021 avec 10 administrateurs dont 5 femmes. Il permet une bonne représentativité du sociétariat en tenant compte de sa diversité professionnelle, géographique et sociologique.

Dix-huit femmes occupent des postes aux comités de direction des différents sites du Groupe.

Égalité des chances

ACOME SA poursuit sa politique de maintien dans l'emploi. Cette action se traduit par la recherche de reclassements internes et/ou l'aménagement de postes de travail pour les personnes présentant un handicap conduisant à une inaptitude. Elle est complétée par des dispositifs internes de prévoyance.

2.1.3.

Ancrage territorial

Entreprise française historiquement implantée dans la Manche depuis 1941, ACOME SA est un acteur majeur du développement économique de la région. Avec six usines réparties sur 43 hectares à Romagny-Fontenay, le site normand a employé plus de 1 000 personnes en 2021 en production, recherche, développements et administration centrale du Groupe. Il contribue à l'emploi indirect

d'au-moins 3 000 personnes dans l'économie locale et travaille en étroite proximité avec les institutions locales et les organisations publiques : pacte pour l'emploi, convention relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires, etc.

Sur tous ses sites industriels ACOME déploie une stratégie d'achat et de développement économique local.

2.2. **Éthique des affaires**

2.2.1.

Loyautés des pratiques

Le respect des lois et des règlementations des pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités est une obligation absolue. En aucun cas, la conviction d'agir dans l'intérêt de l'entreprise ne peut justifier, même en partie, des comportements en contradiction avec les dispositions des lois applicables et le code de conduite de l'entreprise.

Ce code s'appuie sur les dix principes du Pacte mondial de l'ONU, qu'ACOME a signé en 2005, et la charte éthique que le Groupe a déployée en 2013.

Il garantit la conformité du Groupe :

- Aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme;
- Aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment en matière de refus du travail forcé ou du travail des enfants;
- Aux principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Il confirme que les relations entre les personnes sont fondées sur le principe de confiance, de respect mutuel, que le Groupe entend mener une politique des ressources humaines équitable et conforme aux lois, tout en s'interdisant, notamment, toute discrimination fondée sur un motif illicite. De la même façon, les relations avec les clients, fournisseurs et sous-traitants sont fondées sur l'honnêteté, la confiance et l'intérêt mutuel et ce, quelles que soient leurs tailles et leurs conditions. Les engagements vis-à-vis des tiers sont pris par des collaborateurs dûment habilités. Le droit de propriété, la confidentialité et la protection de la vie privée sont respectés, notamment par une gestion attentive des données à caractère personnel. Le Groupe s'est doté d'un dispositif d'alerte, conforme à la loi française, utilisable par tous les collaborateurs

_

Modèle d'affaire d'ACOME : valeurs et éthique

du Groupe, quels que soient sa fonction, son statut ou la nature de son contrat de travail.

Ces pratiques sont applicables à l'ensemble des salariés du Groupe et déclinées dans les différents établissements. Le site chinois de Wuhan a mis en place une signature de contrat avec ses parties prenantes (WAT Sunshine).

2.2.2.

Achat responsable

ACOME met en œuvre une politique d'achats responsables

Depuis 2010, le Groupe sensibilise ses fournisseurs au développement durable et à la politique RSE. Il a été le premier câblier à proposer cette démarche.

La politique d'achats responsables repose sur une exigence intégrée dans la spécification qualité fournisseurs d'ACOME : l'engagement de ses fournisseurs à adhérer aux dix principes du Pacte mondial de l'ONU et la mise en œuvre d'un management de l'environnement conforme à la norme ISO 14001.

ACOME soutient également les initiatives des gouvernements et des industries visant à prévenir les violations des droits de l'Homme, associées particulièrement à l'exploitation minière des "minéraux de conflit". Ces minéraux peuvent en effet être extraits et vendus dans des conditions violentes et abusives sous le contrôle de groupes armés, les recettes étant utilisées pour financer les conflits armés dans la région.

ACOME s'engage à fonctionner d'une manière socialement responsable et s'attend à ce que les fournisseurs tout au long de la chaîne d'approvisionnement fournissent des produits et des matériaux à partir de sources socialement responsables.

ACOME soutient une approche à l'échelle de l'industrie pour traiter de ces questions de responsabilité sociale. Concrètement ACOME répond aux demandes envoyées par ses clients lui demandant de préciser si les produits contiennent des "minerais de conflit". Le Groupe participe par ailleurs à l'AIAG (Groupe d'action de l'industrie automobile) et à l'IMR (l'initiative sur les minéraux responsables). Les fournisseurs font enfin l'objet d'une évaluation men-

L'indice qualité globale des fournisseurs (IQF) intègre les critères de qualité, coût, délais, support et développement durable. La part du développement durable dans

la cotation des fournisseurs représente 15 % de la note globale. Ce référentiel de mesure, révèle une amélioration constante des résultats.

2.3.

Certifications, validation et accréditation

2.3.1.

Certifications

En 2021, toutes les certifications des sites ACOME ont été confirmées ou renouvelées (cf tableau Synthèse des certifications, engagements et évaluation ACOME 2022).

Des nouvelles certifications ont également été obtenues. Après le site d'ACOME Tanger en 2020, les sites de Paris, Romagny-Fontenay et Wuhan ont été audités avec succès en 2021 selon le référentiel santé-sécurité ISO 45001.

Le déploiement des audits combinés dans le Groupe s'est également poursuivit. Cette démarche permet d'évaluer simultanément la performance sur les référentiels qualité-environnement-santé/sécurité. En faisant intervenir le même organisme certificateur, cette approche permet également de garantir le même standard d'évaluation dans les différents sites. C'est ainsi qu'en 2021, les sites de Paris, Romagny-Fontenay, Tanger et les deux sites de production de Wuhan ont été audités par l'AFNOR selon les référentiels Qualité (ISO 9001 & IATF), environnement (ISO 14001) et santé sécurité (ISO 45001).

Les projets en cours :

Idea Optical a initié une démarche de certification de son système de management en 2020. Après les difficultés liées à la pandémie, cette démarche s'est accélérée. Le programme, nommé ERVI (En Route Vers l'Iso), fédère l'ensemble des services d'Idea Optical avec comme objectif une certification ISO 9001 et ISO 14001 en fin d'année 2022 et ISO 45001 en 2023.

L'activité tubes du site Romagny a également mis en œuvre en 2021 une nouvelle certification selon le référentiel NF545. La certification pour ACOME SA est prévue en 2022.



2.3.2.

Évaluation Ecovadis de la performance RSE

2.3.2.1.

Évaluation de la performance RSE et objectif

Depuis 2012, ACOME sollicite l'organisme indépendant et international Ecovadis pour l'évaluation de sa performance RSE. Celle-ci est analysée selon plus de 300 critères répartis selon 4 thèmes :

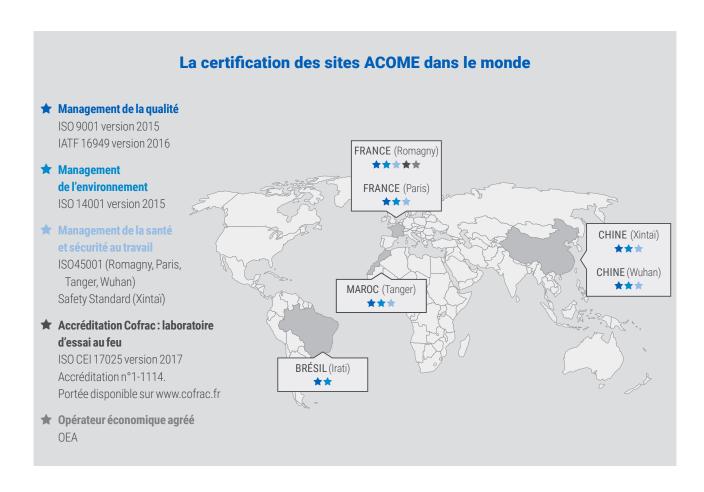
- le respect de l'environnement,
- · l'aspect social,
- l'éthique des affaires,
- · les achats responsables.

En 2021 la performance RSE du Groupe ACOME a obtenu le score de 71/100 par ECOVADIS. Cette progression (vs 64/100 en 2020) place désormais le Groupe ACOME dans le top 1% des entreprises évaluées dans le secteur d'activité "Fabrication de câbles et dispositifs de câblage".

Ce score permet à ACOME de décrocher la médaille d'or.

La performance RSE du Groupe ACOME a également été mise en avant dans un article publié par le Point en novembre 2021. ACOME apparait à la 113^e place du palmarès des entreprises les plus responsables de France (208ème en 2020) et à la 9^e place pour le secteur équipement électronique.

La performance RSE est également reconnue au niveau de nos filiales. Par exemple, pour la troisième année consécutive, la filiale d'ACOME au Brésil a reçu le prix "Selo climat Parana", remis par le Secrétaire du développement durable et du tourisme de l'état du Parana, pour la qualité de ses indicateurs environnementaux (dont les émissions de gaz à effet de serre) et de ses actions liées au développement durable.



Modèle d'affaire d'ACOME : valeurs et éthique

2.3.2.2.

Évaluation performance carbone

En complément de l'évaluation de la performance RSE, la performance carbone a été évaluée en 2021 par ECOVA-DIS. Cette performance est évaluée selon 3 axes :

- · l'engagement des entreprises;
- les actions mises en œuvre;
- les résultats; cet axe comprend deux volets: le suivi et l'évaluation des émissions de GES, ainsi que l'évaluation de l'efficacité des actions de réduction et les améliorations apportées.

Cette évaluation se matérialise par l'attribution d'un niveau de maturité allant de "insuffisant" à "leader".

En 2021 ACOME a été évaluée au niveau intermédiaire. Parmi l'ensemble des sociétés évaluées par ECOVADIS en 2021, seulement 15% ont été évaluées à ce niveau ou à un niveau supérieur.

2.3.2.3.

Évaluation de la cybersécurité et plan d'action à venir

Dans le contexte de la multiplication des attaques des systèmes d'information au plan mondial, la cyber-sécurité est devenue un élément essentiel à prendre en compte. Dès 2018, la vulnérabilité de nos systèmes informatiques aux cyberattaques a été évaluée par le cabinet Ernst & Young pour l'ensemble des sites du Groupe. Les conclusions ont été partagées en Comité de direction et prises en compte par la Direction des systèmes d'information. En 2021 nous avons de nouveau sollicité un tiers indépendant externe pour évaluer la cybersécurité.

Dans ce cadre, Orange Cyberdéfense a réalisé un double audit. Le premier avait pour objectif de mesurer la vulnérabilité externe, c'est-à-dire mesurer le risque de pénétration de notre réseau depuis l'extérieur. Le deuxième, dénommé "audit du stagiaire", était orienté sur l'évaluation de la vulnérabilité interne. Le principe est de vérifier à partir d'un poste interne l'accès a des données sensibles de l'entreprise. Le résultat de ces deux audits a été évalué comme bon (note de 8/10).

Néanmoins dans le cadre de l'amélioration continue de notre cybersécurité, des actions d'amélioration sont prévues en 2022 dont par exemple l'optimisation de la protection des mails, de ses antivirus et la segmentation des réseaux. 2.3.3.

Conformité éthique et dispositif d'alerte

Le Groupe a déployé un dispositif d'alerte qui est accessible et utilisable par tout collaborateur du Groupe, extérieur ou temporaire (stagiaire, intérimaire, sous-traitant, prestataire), quels que soient sa fonction, son statut ou la nature de son contrat de travail. À titre d'exemple, les alertes peuvent porter sur

- La corruption;
- Les irrégularités comptables;
- Les irrégularités dans le domaine de la concurrence ;
- · Les droits humains et les libertés fondamentales ;
- etc

Ce dispositif de recueil des signalements et de traitement de l'alerte est structuré autour de deux parties.

Un premier dispositif permet de traiter tous les types de signalement relatifs au code de conduite, à l'éthique et l'anticorruption. Le Groupe a officiellement mandaté le Directeur de la qualité, performance et RSE comme référent pour recevoir les alertes sur ce sujet et déclencher le mode de traitement adéquat (+33 (0)2 33 89 37 08).

En complément un deuxième dispositif est déployé pour tous types de signalement relatif au harcèlement sexuel et au harcèlement moral. Ainsi la personne victime de harcèlement peut solliciter indifféremment plusieurs interlocuteurs:

- Le Référent local. Il s'agit d'une personne de l'entreprise volontaire et formée, désignée pour accueillir et accompagner de façon discrète une personne en souffrance et l'orienter dans une démarche.
- Le Référent Ressources Humaines. La Direction des Ressources Humaines garantit le traitement des situations dont elle a connaissance, dans le respect de la confidentialité et a officiellement mandaté Madame Jeannine Eugène (+33 (0)1 42 79 14 91) comme référent Ressources Humaines Groupe.
- En France, le référent CSE soutient et oriente les personnes victimes de harcèlement (hors démarches médicales).

La liste des référents est affichée sur les espaces de communication des sites.

Enfin, conformément aux préconisations du Global Reporting Initiative (GRI-G4), les différents types d'incidents, de griefs, d'amendes ou de sanctions potentiellement liés



aux critères Développement Durable sont suivis.

En 2021, le Groupe n'a pas enregistré d'incident ou de grief, ni reçu de sanction liée aux critères Développement Durable du GRI.

2.4.

Engagements, partenariats, dons et mécénat

2.4.1.

ACOME engagé dans la transition énergétique, écologique et climatique

Dès le début des années 1990, la dimension environnementale s'est imposée à ACOME, comme partie intégrante de sa responsabilité. Au fil des ans, ACOME a pris de multiples initiatives en faveur de la RSE et de l'écoconception des produits, avec, notamment la participation à la fondation de l'association PEP EcoPassport[®]. À ce titre, ACOME s'est engagé à réduire l'impact de ses câbles sur l'ensemble de leur cycle de vie.

En complément de ses actions de réductions et pour faire un pas de plus en faveur de l'environnement, ACOME a également décidé dès 2013 d'agir pour la préservation de la biodiversité et la forêt sur les terres normandes. L'association Normandie Forêver, dont ACOME est l'un des membres fondateurs, propose depuis 2013 une solution de séquestration du CO₂ par le reboisement de parcelles pauvres.

Concrètement, les financements climat direct d'ACOME, en faveur de Normandie FOREVER et hors de sa chaîne de valeur ont permis la séquestration de plus de 680 t équivalent CO₂ depuis 2016 en reboisant plus de 4 hectares sur différentes parcelles en Normandie.

Depuis de nouveaux industriels normands ont rejoint ACOME et se sont engagés dans cette association. Ainsi depuis la création de cette association, ce sont au total plus de 13 chantiers qui ont été réalisés, soit environ 24 hectares reboisés en Normandie.

Convaincu que l'initiative volontaire à un rôle clé à jouer pour réussir la transition écologique, ACOME a rejoint plusieurs initiatives en 2021, comme le French Business Climat Pledge ou encore Entreprise Engagée pour la Nature. Des nouveaux programmes ont également été lancés

et vont se poursuivre sur 2022. Le programme FRET21, par exemple, a pour objectif de réduire d'au moins 5% les émissions de GES lié aux transports dans les trois ans.

ACOME poursuit ainsi son engagement et s'inscrit dans la trajectoire pour contribuer à la neutralité carbone en 2050. L'ambition est d'agir tant sur la décarbonation de son outil industriel que sur la réduction de l'empreinte carbone de ses produits et sur la sensibilisation de ses parties prenantes.

Le magazine ACOME INSIDE#2 Transition Carbone, publié sur le site internet ACOME, détaille d'une façon plus précise la vision, les engagements et les actions d'ACOME sur ce sujet.

2.4.2.

Global Compact : ACOME soutient le Pacte Mondial

Dès 2005, ACOME a fait le choix d'adhérer au Pacte Mondial des Nations Unies et ainsi de s'engager à soutenir et promouvoir dans son domaine d'influence le Pacte Mondial des Nations Unies. Cet engagement porte sur dix principes universellement acceptés concernant les droits de l'Homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption, qu'ACOME s'engage à respecter dans l'ensemble des activités et des pays où le Groupe est présent.

Depuis ACOME a poursuivi son engagement dans le "Pacte Mondial 3.0" et confirmé son soutien pour accomplir l'agenda 2030 des Nations Unies, ses dix principes et ses dix-sept objectifs du développement durable.

Depuis chaque année, ACOME communique sur les progrès réalisés et publie sa COP "Communication of Progress" sur le site du Global Compact France.

2.4.3.

Soutien à la recherche et à l'enseignement

Au niveau régional, ACOME SA est en relation avec plus de 25 organismes normands. Elle apporte son soutien à la recherche et à l'enseignement (lycées, universités régionales, centres de formation industriels) et aux pôles de compétitivité (plasturgie d'Alençon, technopole de Lannion). ACOME déploie cette démarche aussi bien en France que

Modèle d'affaire d'ACOME : valeurs et éthique

dans les pays où elle est implantée. Au Brésil, elle soutient des acteurs locaux et des associations caritatives (institution ANAPCI d'Irati). Par exemple, en 2021 dans le cadre du partenariat ACOME do Brasil et VIP System, un don de matériel informatique a été réalisé afin d'équiper l'école locale João de Mattos Pessoa.

2.4.4.

Engagement auprès des organisations professionnelles

Au niveau national français, l'entreprise est engagée aux côtés des organisations professionnelles (CCI, syndicats patronaux, agences de développement industriel) et des Unions régionale et nationale des SCOP. En France, elle participe à de nombreuses actions de sensibilisation de la filière depuis plus de vingt ans.

Fortement engagée dans l'aménagement numérique des territoires et l'accès au Très Haut Débit, le Groupe organise tous les ans des événements dédiés à la mobilité connectée.

En 2018, le Symposium organisé par ACOME en partenariat avec 3M, la Caisse des dépôts, Engie, Moveo et la Région Normandie a réuni près de 200 experts des filières télécoms et automobile à San Fransisco, sur le thème "Des autoroutes de la donnée à la mobilité connectée".

En 2019, ACOME a organisé le "Forum des mobilités connectées" sur son site industriel normand. Cette journée a permis à 400 professionnels des filières télécoms et automobile d'échanger sur la mobilité, les infrastructures et l'enjeu que représente la 5G pour la ville, les bâtiments et les territoires.

Le 21 octobre 2021, la nouvelle édition du FORUM a réuni plus de 500 participants et 37 exposants sur le site industriel à Romagny. Organisé en partenariat avec NextMove, le FORUM était consacré aux territoires durables & mobilités électriques et connectées, des enjeux pour les trois branches d'activité d'ACOME. Les tables rondes, le salon des exposants & le corner "Territoires zéro carbone" ont été l'occasion d'échanger avec des experts des réseaux d'infrastructures, du bâtiment, de l'industrie et de l'automobile

De nouveaux événements sont également prévus en 2022. ACOME sera paussi partenaire du congrès national des SCOP organisé tous les 4 ans et qui se déroulera à Rennes en 2022.



L'humain au cœur du système

En cohérence avec les valeurs du Groupe et son statut de SCOP, ACOME met l'humain au coeur de ses préoccupations.

Le Groupe promeut notamment une stratégie concertée (engagement), la compétence des équipes (excellence), la qualité de vie au travail (solidarité) et la réduction des risques professionnels (respect).

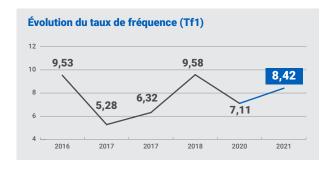
3.1. Sécurité au travail

La politique sécurité du Groupe repose sur la détermination de l'entreprise à ne jamais transiger avec la sécurité. Cette implication de tous vise à atteindre le "zéro accident".

L'ambition d'atteindre le "Zéro accident" concerne aussi bien les accidents avec et sans arrêt de travail, qu'il s'agisse d'Acomiens, de prestataires ou de visiteurs sur les sites du Groupe.

En 2021, les deux sites industriels d'ACOME à Tanger et Xintaï ont atteint cet objectif "zéro accident".

Au niveau du Groupe, le taux de fréquence Tf1 (c'est-à-dire le nombre d'accidents de travail avec arrêt pour le personnel ACOME * 1 000 000/nombre heures travaillées personnel ACOME) est de 8,42 en 2021



Le taux de fréquence Tf2' (c'est-à-dire le nombre d'accidents avec et sans arrêt pour le personnel ACOME et ses prestataires externes * 1 000 000/nombre total d'heures travaillées) est de 12,82 en 2021.

Le taux de gravité du Groupe (c'est-à-dire le nombre jours d'arrêts * 1000 /nombre heures travaillées) est de 0,52 en 2021.

ACOME entend poursuivre le programme lancé en partenariat avec DuPont Sustainable Solutions®, en particulier sur les sites de Paris et Romagny, et se fixe comme objectif d'atteindre un taux de fréquence des accidents déclarés avec et sans arrêt des collaborateurs, prestataires et visiteurs qui soit inférieur à 5 (TF2'<5).

La mise en œuvre de ce programme s'appuie sur la promotion des actes sûrs, la réduction des actes dangereux, la création d'une ambiance propice au dialogue et d'un réflexe sécurité partagé, que ce soit dans la sphère professionnelle, privée ou sur la route. Le déploiement des formations, "risk factor" se poursuivra en 2022 et 2023 afin que l'ensemble du personnel de ces sites soit formé.

ACOME poursuit également la démarche de certification santé-sécurité. Après le Maroc en 2020, les deux sites de Wuhan ont passé avec succès leurs audits ISO 45001. Les sites de Paris et Romagny, certifiés OHSAS 18001 depuis 2015, ont quant à eux réussi la transition vers le nouveau référentiel ISO45001.

L'objectif du Groupe est que 100% des sites industriels soient certifiés QSE (qualité-sécurité et environnement) d'ici la fin du plan stratégique ACOME 2025.

Faire d'ACOME une entreprise apprenante

En accompagnement des projets stratégiques ou pour améliorer les compétences métiers, la société réalise un investissement très conséquent en matière de formation professionnelle.

Plus de 34000 heures de formation ont été réalisées en 2021 dans l'ensemble du Groupe. Cela représente en moyenne plus de 19 heures de formation par personne et par an. Globalement plus de 95 % de l'effectif a reçu au moins une formation durant l'année.

La politique de montée en compétences du personnel se déploie par filière au travers d'écoles internes : professionnalisation du management, qualification des ouvriers, renforcement de l'ingénierie et de la technicité, etc. Ce dispositif est complété et amélioré chaque année et fait désormais l'objet d'un programme d'amélioration de la gestion des ressources humaines (programme MAN-GROVE) qui déploie 6 projets spécifiques relatifs aux Entretiens individuels, à la gestion par les compétences, au

L'humain au cœur du système

recensement et au maintien des expertises, aux parcours professionnels, aux rémunérations et à la digitalisation des processus RH.

Outre nos dispositifs d'intégration, ACOME SA offre l'opportunité d'acquérir une réelle expérience professionnelle et d'obtenir les clefs de compréhension du monde du travail. En 2021, le Groupe a accueilli plus de 120 stagiaires, alternants ou contrats de professionnalisation.

Ces voies de l'apprentissage permettent aussi d'enrichir les équipes en confortant nos démarches d'entreprise apprenante et en créant des contrats gagnant-gagnant avec les tuteurs.

3.3. Qualité de vie au travail

Fort de son histoire et de sa structure coopérative, ACOME a toujours porté un fort intérêt au bien-être et à la qualité de vie de ses salariés au travail. Sous l'effet des mutations du monde du travail et de la transformation des modes de vie par le numérique, la prise en compte des risques psychosociaux est devenue incontournable. Le Groupe se mobilise pour offrir des conditions de travail satisfaisantes et des relations de travail positives.

Les commissions santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) ou commission qualité de vie sont associés à cette démarche en France.

En 2020, une enquête "Qualité de vie au travail (QVT)" a été diligentée sur les sites de Paris et Romagny-Fontenay. Plusieurs groupes de travail et commissions ont été constitués en 2021 pour analyser les résultats et proposer des améliorations sous forme de plans d'actions décentralisés au niveau des équipes elles-mêmes.

Fidèle à ses valeurs humanistes, ACOME a créé un fonds de solidarité en 2015, à l'initiative du Conseil d'Administration. Il est destiné à aider les salariés en cas de maladie grave d'un enfant à charge. Chaque salarié peut faire don de 1 à 5 jours de congé maximum par an et l'entreprise accorde une dotation financière complémentaire.

Les demandes d'aide sont soumises à une commission d'attribution, composée de trois administrateurs d'ACOME SA, trois relais coopératifs et un représentant de la RH. Le dispositif ACOME Solidarité est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2016.

La qualité de vie au travail est évaluée à travers l'indicateur

de mesure du turn-over des CDI. En 2021 le turn-over des CDI est à 8,59 %, légèrement supérieur aux 7 % de l'année de début de pandémie et en amélioration par rapport aux années antérieures (11 % en 2019 et 14 % en 2018).

En dehors des aspects purement professionnels, ACOME réalise également des campagnes de sensibilisation afin de mobiliser ses collaborateurs sur des enjeux de société. C'était pas exemple le cas en octobre sur le site de Romagny avec une sensibilisation consacrée à la lutte contre le cancer du sein (octobre rose).

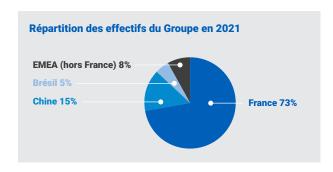
3.4.

Organisation et pérennité de la société

3.4.1.

Emplois

Les effectifs moyens proratisés du Groupe sont remontés en 2021 (1750 personnes employées en moyenne en 2021 vs 1695 en 2020) ainsi que les effectifs en CDI, à 1571 personnes.



La mobilité professionnelle est élevée et les salariés d'ACOME ont la possibilité de vivre des expériences métiers différentes au sein du Groupe : à titre d'exemple, 91 évolutions de fonction ou de qualification ont eu lieu en 2021 au sein d'ACOME SA.

Le taux de présentéisme (taux de présentéisme = 100% – taux d'absentéisme) est supérieur à 96 % en 2021 malgré la pandémie.

3.4.2.

Rémunération du Groupe

La politique salariale est assurée au niveau de chaque pays et permet la prise en compte des spécificités locales.

Au-delà des contraintes légales, les politiques négociées prennent en compte les caractéristiques statutaires et les conditions de travail pour développer des avantages spécifiques en contrepartie.

En France, dans le cadre du fonctionnement spécifique de la société selon son statut de société coopérative et participative, l'entreprise répartit l'ensemble des excédents nets de gestion sous forme de réserve dédiée à l'investissement, de réserve spéciale de participation et d'intérêt de part sociale détenue par les salariés.

En amont, un accord d'intéressement délivre une rémunération complémentaire assise sur des indicateurs de performance négociés.

L'ensemble de ces mesures fait partie d'un dispositif d'épargne salariale pouvant aussi bénéficier d'abondement. Dans les filiales étrangères, des rémunérations complémentaires sur les objectifs existent pour un grand nombre de salariés.

3.4.3.

Relations sociales

La politique négociée d'ACOME SA organise la vie de l'entreprise au travers de nombreux accords et consultations. Dans les filiales, les accords suivants ont été signés en 2021.

La filiale brésilienne a signé un accord de renouvellement du "profit sharing program (PPR)" et Idéa Optical a mis en place un plan d'action sur l'égalité homme/ femme.

En France, une démarche d'accroissement des taux d'ouverture des ateliers et des services a été lancée. Après le déploiement d'une démarche participative et de concertation, elle s'est conclue par la signature d'un accord de performance collective qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

En matière de QVT, cet accord prévoit la mise en place de places de crêches à proximité de nos établissements de Paris et Romagny.

D'autres accords ont également été signé en 2021 par l'ensemble des partenaires sociaux (direction et syndicats) sur les salaires, l'égalité professionnelle, la qualité de vie au travail (QVT), la gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP) et le télétravail.

Au travers de ces accords c'est toute une politique ressources humaines qui se déploie à partir du programme Mangrove et des projets de prévention des risques psycho-sociaux, d'accroissement de la mixité dont la prise en compte du handicap.

4.

Industriel fiable, performant et respectueux de l'environnement

4.1. **Politique générale**

La responsabilité sociétale de l'entreprise est inhérente à notre statut. C'est une donnée fondamentale dans notre manière d'aborder les transitions énergétique, écologique et climatique. Notre préoccupation est de lier les actes aux engagements et d'agir de façon ciblée. Ainsi la gestion du programme environnemental est décentralisée. Concrètement la direction de chaque site, avec le support des services HSE locaux, décline la politique environnement et énergie afin de :

- · respecter les exigences réglementaires applicables;
- prévenir les risques de pollution des activités, en particulier dans l'eau, le sol, l'air et rechercher l'amélioration des performances environnementales notamment en réduisant les émissions de gaz à effet de serre;
- rechercher l'amélioration des performances énergétiques et promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables;
- promouvoir l'utilisation durable des ressources ;
- réduire le volume des déchets générés et optimiser la valorisation

Cette politique s'appuie sur une démarche de management environnemental adaptée à chaque entité. Le programme d'amélioration continue des sites de production prend en compte l'analyse des risques et des opportunités. Il est piloté par le comité de direction de chaque site et animé par les responsables environnement locaux. L'application de la politique et l'efficacité du programme environnemental est évaluée par des audits internes.

Le Groupe a également engagé une démarche volontaire de certification ISO 14001 depuis les années 2000 (date de la première certification du site de Romagny) et a pour ambition d'avoir 100% des sites industriels certifiés QSE à l'horizon du plan stratégique ACOME 2025.

Idea Optical, seule filiale industrielle non encore certifiée ISO 14001 en 2021, a accéléré sa démarche de certification. Le programme, nommé ERVI (En Route Vers l'Iso), fédère l'ensemble des services autour d'un objectif commun : être certifié en fin d'année 2022

En complément, des initiatives sont déployées sur l'ensemble des sites afin de mobiliser les collaborateurs et sensibiliser les partenaires pour prévenir les changements climatiques et préserver la biodiversité.

Les salariés des différents sites sont sensibilisés à la protection de l'environnement et aux éco-gestes (tri des déchets, économies d'eau et d'énergie, signalement des dysfonctionnements, etc.) durant les parcours d'intégrations et les campagnes de sensibilisation régulières.

Enfin, un programme d'exercices de mise en situation d'urgence est mis en œuvre sur chaque site industriel. Chaque site fait également l'objet de veille et d'un programme de contrôle réglementaire en phase avec les lois et mesures applicables dans les domaines concernés.

Rejets et nuisances

Dans le cadre de sa politique environnementale, chaque site industriel agit de façon à maîtriser ses risques de pollution. Une analyse des sources de pollution par activité est réalisée, en fonction des processus clés et des risques généraux de l'activité industrielle considérée. Des actions de prévention et de correction sont ensuite mises en œuvre afin de maîtriser les rejets au niveau sol, air et eau de ses installations industrielles.

Outre ces actions, des analyses sont également régulièrement réalisées par des tiers indépendants afin de mesurer les rejets des différents sites industriels (exemples en 2021: vérification des émissions de fumées au Maroc ou à Romagny, ou l'analyse des rejets d'eau sanitaire au Brésil).

4.2.1. **Anticiper les rejets dans l'eau**

Afin de se prémunir des risques de déversement accidentel dans les réseaux d'eau pouvant conduire à une pollution d'eau de surface ou d'installations publiques, des mesures spécifiques sont prises sur les sites.

Par exemple, plusieurs bassins d'orage ont été mis en place pour confiner d'éventuelles eaux d'incendie.

Aucun débordement ou rejet majeur n'a été répertorié.

4.2.2.

Limiter les pollutions des sols

La nature des activités dans le Groupe présente des risques limités de pollution des sols.

Les rares produits liquides utilisés (fioul, huile...) sont stockés dans des fosses de rétention adaptées.

Une organisation a été mise en place afin de maîtriser les pollutions liées aux déchets de granulés plastiques. Un audit sera réalisé en 2022 sur le site de Romagny, conformément à la réglementation française. Cette surveillance sera également déployée dans les autres implantations industrielles du Groupe.

Des actions sont également réalisées afin de réduire notre impact sur le sol. Par exemple sur le site d'ACOME do Brasil des actions spécifiques ont été entreprises en 2021 pour déterrer des bacs de rétention inutilisés.

4.2.3.

Limiter les pollutions de l'air

En raison de l'activité du Groupe, les rejets dans l'air sont limités.

Les sites industriels font l'objet d'un suivi strict, les rejets sont suivis localement dans le respect de la législation et vérifiés lors des audits environnementaux.

Une attention particulière est portée sur les émissions de gaz SF6 des différents sites. Celles-ci sont incluses dans le calcul des émissions des gaz à effet de serre.

Des contrôles sont également effectués sur les installations de combustion des sites du Groupe.

Aucun incident n'a été répertorié s'agissant des rejets dans l'air.

4.2.4.

Maîtriser les émissions de gaz à effet de serre

ACOME a pris conscience très tôt de sa responsabilité et a agi afin de mesurer le profil environnemental de ses produits pour évaluer et réduire son empreinte environnementale

En 2020, ACOME a décidé d'accélérer sa transition carbone et a prévu de le faire par étapes.

Après l'intégration de cet objectif dans le plan stratégique ACOME 2025, nous nous sommes employés à développer et déployer la mesure des émissions de gaz à effet de serre dans l'ensemble des sites du Groupe. 100 % des sites industriels ACOME ont désormais mis en place la mesure de l'émission des gaz à effet de serre scope 1 et 2.

Du fait de la nature des activités du Groupe, les postes d'émission significatifs retenus dans le cadre des scopes 1 et 2 sont les suivants :

- les émissions directes des sources fixes de combustion (scope 1 poste 1);
- les émissions directes des sources mobiles à moteur thermique (scope 1 poste 2);
- les émissions directes des procédés (scope 1 poste 3);
- les emissions directes fugitives (scope 1 poste 4);
- les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité (scope 2 poste 6);



En 2021, les émissions GES scope 1 et 2 représentent 27659 t eq CO_2 pour le Groupe.

Des actions locales ciblées sur les émissions directes ont été mise en place. Elles apportent déjà des améliorations significatives. Sur le site de Romagny, par exemple, des optimisations des installations (soupape, collecteur) ont permis de réduire les émissions de SF6. Le redémarrage de la chaudière biomasse en 2021 a également permis de réduire l'utilisation de propane. Ou encore des opérations de maintenance sur les groupes climatique du laboratoire de Romagny a permis d'économiser l'équivalent de 74t de CO₂ sur le poste d'émission fugitive.

Industriel fiable, performant et respectueux de l'environnement

Au global, pour le site de Romagny les différentes actions mises en œuvre ont permis de réduire de 33 % les émissions GES scope 1 et d'économiser 1 283 t eq. CO₂. En considérant qu'une tonne de CO₂ équivaut à trois aller-retours Nantes/Marseille par passager en avion, l'économie réalisée équivaut à 3 849 aller-retours en avion pour un passager soit l'équivalent de 11 déplacements Nantes/Marseille chaque jour pendant un an.

D'autre part, les mesures des postes significatifs du scope 3 (comme par exemple les émissions liées aux déplacements professionnelles) sont également déployées pour l'ensemble des sites, filiales commerciales incluses. En 2021 les émissions mesurées issues du scope 3 représentent 118 229 t eg. CO₂;

Des actions sont également lancées afin de limiter les émissions du scope 3. Le site de Romagny s'est par exemple engagé dans le dispositif Frêt 21 du programme EVE (Engagement Volontaire pour l'Environnement) porté par l'ADEME et des organisations professionnelles. L'ambition est de construire un plan d'action sur 3 ans permettant de réduire d'au moins 5% les émissions liées aux transport. Ce dossier d'engagement et le plan d'action associé seront présentés d'ici la fin du premier semestre 2022 à l'ADEME.

4.2.5. Maîtriser les autres rejets et nuisances

Les nuisances sonores font également parties des préoccupations d'ACOME. Ce critère est pris en compte lors de l'achat d'équipements industriels. Les niveaux sonores sont périodiquement vérifiés et des mesures sont faites en limite de propriété. Pour chaque site des solutions appropriées ont été adoptés : sensibilisation, port d'équipements individuels de protection ; insonorisation grâce au confinement des machines.

Aucune plainte officielle n'a été répertoriée sur le sujet. Concernant les nuisances olfactives, elles sont considérés comme non-significatives au vu des activités du Groupe et nous n'avons pas connaissance de plainte répertorié sur ce sujet.

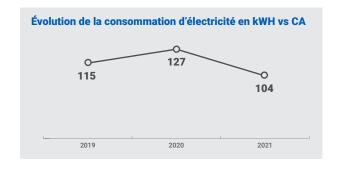
L'aspect rejet et nuisances est également pris en compte et anticipé dans les achats de matériel et leur utilisation. Par exemple des actions de collecte et recyclage des cartouches d'encres vides sont mise en œuvre sur les différents sites industriels et filiales commerciales du Groupe. Au Maroc des instructions ont également été mise en œuvre pour promouvoir la réutilisation des équipements informatiques, leur entretien a également été optimisé afin de prolonger leur durabilité.

4.3. **Consommations d'énergie**

La gestion de l'énergie est une préoccupation majeure d'ACOME. L'énergie représente le quatrième poste de coûts pour ACOME SA. C'est pourquoi, dès la conception des process de fabrication, les cahiers des charges des nouveaux équipements intègrent une exigence sur la performance énergétique. Des actions d'amélioration concrètes de la consommation d'électricité ont été mises en place. À Romagny, la systématisation de l'usage de moteurs à haut rendement sur les nouveaux équipements installés a permis de réaliser des gains de 10 % sur la consommation électrique pour les moteurs d'une puissance entre 1 et 10 kwatt. Les modifications des compresseurs à Xintaï ont permis une économie énergétique de 30 %. Le déploiement d'éclairage LED s'est poursuivi dans les différents sites du Groupe.

Ces actions ont permis de maintenir la consommation d'électricité tout en augmentant l'activité.

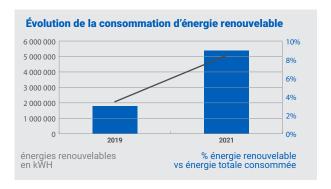
Ainsi le ratio consommation d'énergie / chiffre d'affaires a baissé de pratiquement 10% entre 2019 et 2021.



En complément de ces démarches, le Groupe met en place des solutions permettant d'utiliser de l'énergie renouvelable sur les différents sites industriels : au Maroc, l'énergie solaire est utilisée pour le chauffage d'eau dans les locaux extérieurs sanitaires. Le site de Wuhan a mis en place des éclairages alimentés par des panneaux photovoltaiques. Cela a permis de générer plus de 5 000 kWH d'énergie renouvelable en 2021.

En 2021, pratiquement 14% de l'énergie consommée par

le site industriel normand était de l'énergie renouvelable. Plus de 146 MWH proviennent de pompes à chaleur qui sont utilisées pour le chauffage des locaux administratifs et pratiquement 5000 MWH sont issus de la chaudière biomasse, remise en service en janvier 2021.

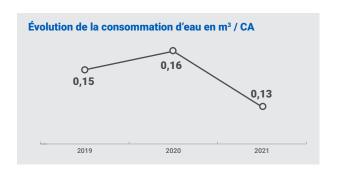


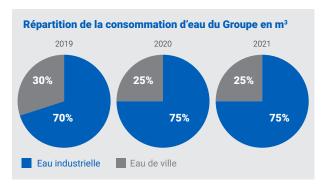
Enfin, parce que la recherche de performance en matière de consommation d'énergie est un comportement quotidien, qui se vit tant dans l'entreprise qu'en dehors, ACOME SA s'est engagée pour sensibiliser ses collaborateurs et leur famille à l'impact qu'ils peuvent avoir à titre individuel sur leur environnement. Aussi, en complément des mesures internes à l'entreprise, l'entreprise s'est associée au défi "Familles à énergie positive". En 2018 et 2019, les familles volontaires des sites de Paris et Romagny ont pu économiser 12,4% d'énergie en moyenne et 5% d'eau. Des campagnes de sensibilisation du personnel sont également menées dans d'autres sites. Au Maroc, les écogestes avant de quitter son poste de travail sont valorisés, en Chine à Wuhan, des animations spécifiques ont eu lieu à l'occasion du World water day.

4.4. Utilisation durable des ressources et gestion des déchets

Les actions de réduction des consommations de matières premières se sont poursuivies en 2021.

La consommation d'eau industrielle (eau en circuit fermée dédiée à l'application industrielle) est favorisée dans tous les sites industriels du Groupe afin d'économiser la consommation d'eau de ville. En 2021, 75% de la consommation d'eau du Groupe était de l'eau industrielle.





D'autres actions de réduction de consommables sont également en place et suivies. À Wuhan, les actions de réduction de consommation de papier a permis un gain de plus de 60 % en 5 ans et de multiples partenariats sont réalisés afin d'utiliser des cartouches d'encre recyclée sur les sites. Des plans d'actions sont également menés pour améliorer l'efficacité d'utilisation des matières premières, tant lors de la conception produit qu'au niveau de la production, et ainsi limiter les volumes de déchets cuivre et plastique.

Des plans d'actions sont aussi déployés localement sur les sites industriels afin de réduire les déchets de production. Par exemple sur le site industriel de Romagny, la performance et l'amélioration des taux de déchets est pilotée dans les rituels du système de management de la performance par unité de production. En 2021, ce sont plus de 173 tonnes de déchets de production qui ont été évitées grâce à ce suivi et aux plans d'actions mis en place.

Un suivi des consommations (énergie, fuel, gaz, bois) ainsi que des déchets est en place et l'analyse est réalisée lors des comités de pilotage et des revues de direction.

Des actions plus spécifiques sont également mises en œuvre, comme par exemple la mise en place de corbeilles spécifiques pour jeter et recycler les papiers au niveau des bureaux d'Idea Optical.

Industriel fiable, performant et respectueux de l'environnement

Grâce aux différents partenariats mis en œuvre avec les flières de valorisation et de traitement des déchets, plus de 70% des déchets industriels générés au niveau du Groupe en 2021 ont été valorisés (81% pour le site de Romagny).

4.5

Prévenir les changements climatiques et préserver la biodiversité sur nos sites industriels

En complément des actions d'optimisation de l'utilisation des ressources, le Groupe anticipe les changements climatiques et participe à la préservation de la biodiversité.

Les implantations industrielles du Groupe intègrent plus de 20 hectares d'espaces verts ou de zones humides, ce qui représente 37 % de la superficie totale des sites. Ces espaces permettent de préserver la biodiversité.



ACOME SA s'est aussi engagée depuis 2013 dans la préservation de la biodiversité sur les terres normandes. L'entreprise est à l'origine d'un mécanisme de séquestration carbone local afin de réduire l'empreinte environnementale de son activité industrielle en Normandie. L'association Normandie Forêver, dont ACOME est l'un des membres fondateurs, propose une solution de séquestration du CO₂ par le reboisement de parcelles pauvres. Depuis de nouveaux industriels ont rejoint ACOME et se sont engagés dans cette association. Ainsi depuis la création de cette association, ce sont au total plus de 13 chantiers qui ont été réalisés soit environ 24 hectares reboisés en Normandie

Des initiatives sont également réalisées dans les filiales. Au Maroc par exemple, des collaborateurs volontaires ont planté des arbres fruitiers autour de l'entreprise. En plus de l'aspect biodiversité et puit de carbone, il y a également une notion sociale dans cette action (donner des fruits aux personnes en difficulté). Le bureau commercial ACOME GmbH a mis en place des vélos électriques pour ses employés....

Enfin les impacts sur la biodiversité sont pris en compte dans le cadre des projets d'infrastructure. Par exemple sur le site de Romagny les zones humides ont été prises en compte dans le tracé des nouveaux flux de circulation et le nouvel aménagement des parkings. Un projet est également lancé dans le cadre du programme Echinops pour renaturer un ruisseau sur le site de Romagny en 2022 et 2023.

Une offre responsable à l'écoute de nos clients et partenaires

La politique Recherche, innovation et développement (RID) du Groupe vise à répondre aux enjeux de la mobilité connectée dans une logique responsable et durable, afin d'optimiser la connectivité partout, tout le temps, avec un débit et une latence appropriée à l'usage tout en prenant en compte l'environnement et le bien-être.

L'innovation contribue à améliorer la compétitivité et les performances environnementales du Groupe ACOME. Une attention particulière est portée à la réduction des déchets comme au recyclage des matières premières afin d'améliorer l'empreinte environnementale de l'entreprise et les coûts.

5.1. **Écoconception**

Pour concevoir et développer de nouveaux produits, ACOME a recours à l'écoconception et aux analyses de cycle de vie (ACV) – lorsque cela est applicable – afin de favoriser les choix et orientations technologiques ayant la plus faible empreinte environnementale.

Entre 2009 et fin 2021, 88 profils environnementaux produits (PEP) ont été rédigés, couvrant 424 références produits. Ces PEP sont ensuite enregistrés auprès de l'association PEP ECOPASSPORT® qui atteste leur conformité aux règles et standards internationaux pour une période de cing ans.

Proactive dans cette démarche, ACOME réalise également un travail de communication et d'information visant à favoriser une prise de conscience.

Pratiquée depuis 2006, cette démarche est valorisée auprès des marchés et des clients sensibles aux enjeux environnementaux.

Depuis plus de dix ans, l'analyse du cycle de vie des produits développés et vendus par le Groupe fait partie des compétences maîtrisées en interne.

La prochaine étape à franchir consiste à mieux comprendre l'utilisation des produits vendus et l'impact environnemental de l'usage qui en est fait. Aussi ACOME s'est rapprochée de collectivités en charge de définir la contribution des smart cities à la transition énergétique et environnementale.

5.2.

Offre produits et service écoresponsable

Plusieurs axes sont explorés au niveau du Groupe :

- les différentes méthodes de recyclage de matériaux polymères, issus des purges inhérentes à la fabrication des câbles et solutions du Groupe;
- l'utilisation de polymères issus de matières biosourcées comme alternatives aux matériaux issus de matières fossiles;
- l'utilisation de composants recyclées incorporés dans les formulations des matériaux;
- les solutions de connectivité de type IoT (Internet Of Things) qui permettent:
- d'améliorer l'efficacité du transport des câbles vers ses clients, réduisant ainsi le nombre de kilomètres parcourus et l'empreinte carbone globale du Groupe;
- de réduire les déchets associés aux longueurs courtes via une meilleure gestion de l'état du stock en temps réel;
- de favoriser la collecte et le recyclage des tournées via une meilleure connaissance de leur état et géolocalisation.

ACOME poursuit les développements de ses gammes de produits ayant un impact environnemental réduit et optimisé ainsi que de promouvoir des conditionnements permettant de réduire l'impact carbone sur les chantiers (études de conditionnements, réutilisation de tourets cerclés, tourets digitaux...).

Dans l'automobile, pour réduire le poids des véhicules et ainsi leur consommation d'énergie, ACOME développe des câbles plus fins et plus légers. Par exemple la conception de câbles avec un diamètre réduit de 0,18 mm à 0,15 mm a permis d'économiser entre 12 et 22 kg par kilomètre de câble produit, soit par exemple pour 2021 plus de 10 tonnes de matière économisée.

En France, le secteur du bâtiment représente 44 % de la consommation d'énergie et près de 25 % des émissions de gaz à effet de serre. La réglementation environnementale a évolué en 2020 (RE 2020), renforçant le besoin en solutions écoresponsables. Elle repose sur deux piliers : d'une part la généralisation des bâtiments à énergie positive, c'est-à dire produisant d'avantage d'énergie qu'ils n'en consomment, et d'autre part le déploiement de bâtiments à faible empreinte carbone tout au long de leur cycle de vie, depuis leur conception jusqu'à leur démolition. Ce deuxième point implique que les matériaux intégrés au bâtiment présentent eux-mêmes, sur tout leur cycle de vie, à

Une offre responsable à l'écoute de nos clients et partenaires

la fois de faibles émissions de gaz à effet de serre, une forte recyclabilité et/ou le recours à des matériaux biosourcés. C'est naturellement que le centre de recherche et de technologies du Groupe oriente ses travaux sur la performance des matériaux et leur recyclabilité: matériaux métalliques (cuivre, alliages et aluminium pour les applications automobile), formulation des compounds ou mélanges et les nouveaux matériaux isolants pour répondre aux exigences techniques les plus élevées. Les matériaux sont l'un des domaines d'excellence du Groupe et c'est donc un atout dans la compétition.

L'allègement des câbles, la miniaturisation des composants ou la recyclabilité des matériaux utilisés sont autant de domaines investis par l'entreprise pour réduire l'empreinte carbone des systèmes de câblage qu'elle conçoit et produit et ainsi contribuer à la réduction des impacts environnementaux à son échelle.

Capable d'apporter de la technologie, un savoir-faire et de la valeur ajoutée, l'entreprise est un acteur de classe mondiale. Son empreinte industrielle s'étend sur quatre continents pour accompagner le développement de ses clients au plus près de leurs sites de production et optimiser les transports et le remplissage des camions. Tous les projets ont un objectif commun : améliorer le service rendu aux clients tout en optimisant les performances industrielles et économiques dans une vision écoresponsable.

5.3.

Agir pour accompagner nos clients dans leur transition carbone

ACOME agit de manière constante pour réduire l'impact environnemental de ses produits.

L'innovation est au coeur de notre stratégie pour contribuer à relever les défis environnementaux qui s'imposent à notre écosystème. La recherche de nouveaux matériaux biosourcés, le développement d'isolants zéro fumée, la recyclabilité des câbles, l'économie de ressources naturelles et l'optimisation de la logistique en sont les principaux leviers.

Nous travaillons pour cela en partenariat étroit avec nos grands clients qui sont en train de définir leur feuille de route pour une stratégie bas carbone.

Exemples concrets, cas d'usages et perspectives :

La recherche sur les matériaux, au service de la transition carbone

La recherche sur les matériaux (métaux et polymères) est un domaine d'excellence du Groupe. Le centre de recherche et de technologies oriente ses travaux sur la processabilité et la performance des matériaux mais aussi sur leur recyclabilité et sur la formulation de nouveaux plastiques ou alliages. L'expertise des matériaux est mise au service des clients pour répondre aux exigences techniques et environnementales les plus élevées.

Inventer les matériaux de demain

Et pourquoi ne pas exploiter la ressource que représentent les bouteilles d'eau en plastique ?

La R&D d'ACOME explore la piste du polyéthylène téréphtalate (PET). Une phase d'essais est en cours, en lien avec ACOME Maroc. Elle pourrait donner lieu à la création d'une nouvelle gamme de câbles automobiles, dans un matériau totalement inédit. Le remploi d'une matière plastique déjà fabriquée donnerait à ces câbles une grande valeur environnementale

Utiliser des matériaux biosourcés reste une source d'inspiration pour les chercheurs d'ACOME. Les essais visant à utiliser des matières naturelles pour les renforts mécaniques de câbles optiques n'ont pas donné les résultats escomptés. Le lin – fibre végétale produite localement – présentait sur le papier des caractéristiques avantageuses en termes de résistance. Mais le défi était d'obtenir une qualité constante. Intégrer des matières biosourcées ou régénérées dans un produit aussi technique qu'un câble optique n'est pas si simple.

FttH : une empreinte carbone réduite de 30 % avec le nouveau câble Drop

En juillet 2020, ACOME a lancé son nouveau câble Drop, l'UNB1627,qui permet la liaison optique entre le point de branchement extérieur et le boîtier de raccordement de l'abonné. Le diamètre du câble a été réduit – ce qui diminue la quantité de matière carbonée utilisée – tout en conservant la même robustesse et la même performance de transmission que la version précédente. L'empreinte carbone de ce produit innovant est réduite de 30 %.

ACOME a également travaillé sur la facilité d'installation par la conception d'un câble aérien-souterrain et extérieurintérieur qui permet cette liaison sans coupure et limite également les déchets.

Indicateurs extra-financiers

Informations sociales

Données consolidées du Groupe ACOME

			Domin	ees consolidees du Groupe Acolvie
=======================================	Effectif moyen proratisé (CDI + CDD & intérim de surcroit)	2021	1 750	2020 1 695
Effectif total		2020	1 695	2021 1 750
		2019	1 910	1700
	Hommes (nombre en moyenne proratisée, CDI + CDD & intérim de surcroit)	2021	1 341	
		2020	1 310	2021
		2019	1 465	2021 1 341 1 310
La répartition des salariés par sexe	Femmes	2021	409	2021
•	(nombre en moyenne proratisée, CDI + CDD & intérim de surcroit)	2020	386	2020 409
	-	2019	445	
	Index diversité ACOME SA	2021	83	
	(sites de Paris et Romagny)	2020	83	
	Nombre de personnes présentant un handicap (sur site industriel, soit directement ou indirectement par la soustraitance à des organismes spécialisés)	2021	81	2020 81
Emploi et insertion des personnes handicapées		2020	64	2019 69 2020 64
		2019	69	•
	Contrats à durée indéterminée (> 3 ans pour la Chine)	2021	119	
		2020	94	2021 CDI 119
Les embauches		2019	123	CDD 52
(nombre de contrats dans l'année)	Contrats à durée déterminée (< 3 ans pour la Chine)	2021	52	2020 CDI 94
		2020	40	CDD 40
		2019	153	
	Personnel ACOME	2021	150	2019 218
Départs		2020	123	2020 123 2020 150
(nombre de contrats dans l'année)		2019	218	0
	Taux d'absentéisme Groupe (motif maladie CDI)	2021	3,58%	
		2020	3,52%	
Qualité de vie au travail	Turn-over Groupe [(nb d'entrée + nb de sortie)/2]/ (Effectif annuel – CDI présent le 31 décembre de l'année n-1)	2021	8,59%	10,63% 2020 6,86% 8,59%
Qualite de vie du tidvall		2020	6,86%	0,000
		2019	10,63%	
		2018	13,67%	

Les apprentis et les contrats de professionalisation ne sont pas comptabilisés.



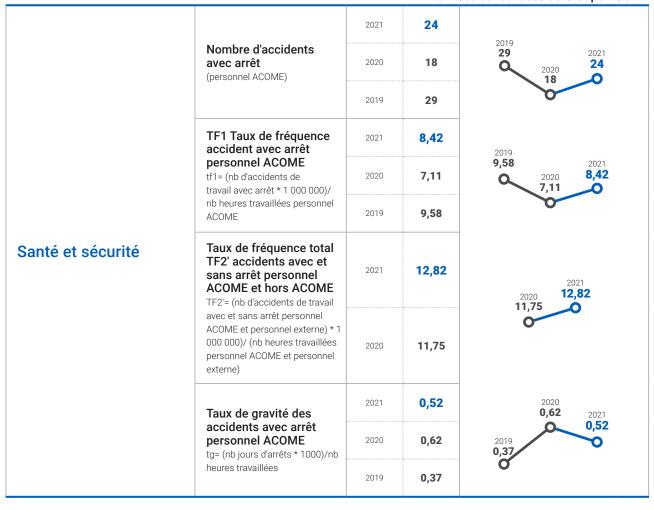
Formation

Données consolidées du Groupe ACOME

		2021	34 004	2019
	Nombre total d'heures de formation	2020	35 553	44 170 2020 35 553 2021 34 004
		2019	44 170	34004
Les politiques mises en œuvre en matière	% d'heure de formation en présentiel	2021	84%	
de formation		2020	84%	
	Nombre moyen d'heure de formation par personne	2021	19	2019
		2020	21	27 2020 2021 21 19
		2019	27	5

Santé et sécurité

Données consolidées du Groupe ACOME



Indicateurs extra-financiers

Informations environnementales

Utilisation durable des ressources Données consolidées du Groupe ACOME 2021 0,13 2018 Ratio Consommation d'eau (m3) vs 0,16 2020 0,15 2020 0,16 chiffre d'affaires 0,13 0 2019 0,15 2021 17 987 2019 24 039 La consommation 2021 Eau de ville (m³) 2020 16 704 2020 **16 704** 17 987 d'eau 0 2019 24 039 54 412 2021 2019 2021 54 800 54 412 Eau industrielle (m³) 2020 49 556 49 556 54 800 2019 2021 9,9 2020 **10,5** Quantité total de déchets 2021 2019 **9,7** 9,9 2020 10,5 industriels générés en kg vs chiffre d'affaires 2019 9,7 2021 0.87 2020 **0.90** Quantité total de 2019 **Gestion des** 0,87 0,86 2020 0,90 déchets industriels DID générés en déchets industriels O kg vs chiffre d'affaires 2019 0,86 **70%** 88% % de déchets industriels 79% **79**% 2020 2021 valorisés 70% O 2019 88% 2021 1 588 Quantité déchets cuivre 2020 1 395 La consommation (en tonnes) de matières 2019 1 650 premières Données consolidées 2021 1 206 pour les sites 2019 2020 2021 Quantité 1 248 1 248 1 206 industriels ACOME. déchets plastique 2020 1 248 (en tonnes) 2019 1 248

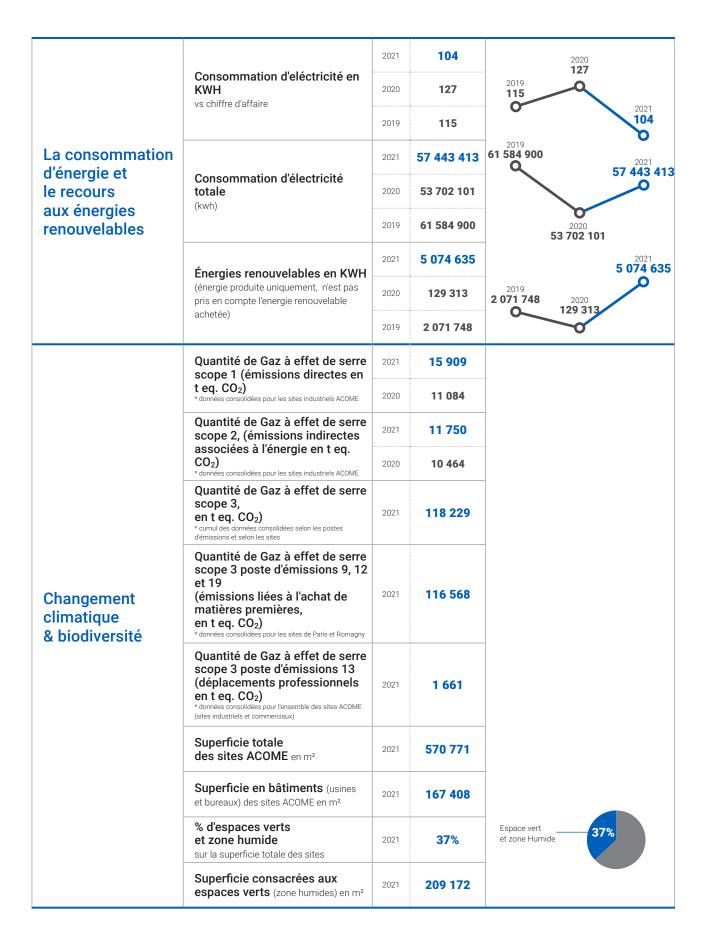


Tableau de correspondance entre les Axes de la stratégie RSE ACOME, les dix-sept Objectifs du Développement Durable (17 ODD), les dix principes des Nations Unies et les éléments du Global Reporting Initiative GRI-G4

		Références aux lignes directrices du Développement Durable éditées par le Global Reporting Initiative (GRI-G4)	
1. Méthodologie de extra-financière	la déclaration de performance	Stratégie, analyse : G4-1 à G4-9	
Le modèle AC	OME: valeurs et éthique		
	2.1.1. Animation de la vie coopérative & implication dans la vie de l'entreprise		
2.1. Des valeurs	2.1.2. Diversité et égalité des chances	Diversité et égalité des chances : G4-L12	
partagées	2.1.2. Égalité des chances	Égalité entre les femmes et les hommes : G4-LA13	
	2.1.3. Ancrage territorial		
2.2. Éthique	2.2.1. Loyautés des pratiques	Éthique et intégrité: G4-56 à G4-58 Impacts économiques indirects: G4-EC7à G4-EC9 Lutte contre la corruption: G4-S03 à G4-S05 Non-discrimination: G4-HR3	
des affaires	2.2.2. Achats responsables	Pratiques d'achat: G4-EC9 Évaluation environnementale des fournisseurs: G4-EN32, G4-EN33 Évaluation du respect des droits de l'homme chez les fournisseurs: G4-HR10 & G4-HR11	
	2.3.1. Certifications	Fab: at intermited . CA FC > CA FO	
2.3. Certifications,	2.3.2. Autres évaluations	Éthique et intégrité : G4-56 à G4-58	
évaluation et conformité	2.3.3. Conformité éthique et dispositif d'alerte	Les différents types d'incident : G4-HR3, G4-HR8, G4-S07, G4-PR2, G4-PR4, G4-PR7, G4-PR8 Les différents types de griefs : G4-EN34, G4-LA16, G4-HR12, G4-S011 Les différents type d'amendes ou sanction : G4-EN29, G4-S08, G4-PR9	
	2.4.1. ACOME engagé dans la Transition énergétique, écologique et climatique		
2.4. Engagements, partenariats,	2.4.2. Global Compact: ACOME soutient le Pacte Mondial	Implication des parties prenantes : G4-24, G4-25, G4-26	
dons et mécénat	2.4.3. Soutien à la recherche et à l'enseignement		
	2.1.4. Engagement auprès des organisations professionnelles		

2	Ω
	フ

Correspondance avec les 17 objectifs du développement durables des Nations Unies	Correspondance avec les 10 principes du Pacte Mondial
Travail décent et croissance économique (8) Égalité entre les sexes (5)	Droits de l'Homme (1,2)
Inégalités réduites (10)	Lutte contre la corruption (10)
Justice et paix (16)	Normes internationales du travail (3,4,5,6)
Partenariats pour des objectifs Mondiaux (17)	

		Références aux lignes directrices du Développement Durable éditées par le Global Reporting Initiative (GRI-G4)			
L'humain au c	L'humain au cœur du système				
3.1. Sécurité au trava	ail	Santé et sécurité au travail : G4-LA5 à G4-LA8			
3.2. Faire d'ACOME une entreprise apprenante		Formation et éducation : G4-LA9 à G4-LA11			
3.3. Qualité de vie au	ı travail				
	3.4.1. Emplois	Emploi: G4-LA1 à G4-LA3			
3.4. Organisation et pérennité	3.4.2. Rémunérations du Groupe	Emploi: G4-LA1 à G4-LA3			
de la société	3.4.3. Relations sociales	Liberté syndicale et droit de négociation collective : G4-HR4 Relations employeur/employés : G4-LA4			
Un industriel	fiable, performant et respectu	eux de l'environnement			
4.1. Politique généra	le (environnement)	Généralités : G4-EN31			
	4.2.1. Anticiper les rejets dans l'eau				
	4.2.2. limiter les pollutions des sols	Effluents et déchets : G4-EN22 à G4-EN26			
4.2. Rejets et nuisances	4.2.3. limiter les pollutions de l'air				
naiounioes	4.2.4. Maîtriser les émissions de Gaz à effet de serre	Émissions: G4-EN15 à G4-EN21			
	4.2.5 Maîtriser les autres rejets et pollution	Effluents et déchets : G4-EN22 à G4-EN26			
4.3. Consommations	d'énergie	Énergie: G4-EN3 à G4EN-7			
4.4. Utilisation durab	ole des ressources et gestion des déchets	Matières : G4-EN1, G4-EN2 Eau : G4-EN8 à G4-EN10			
4.5. Prévenir les changements climatiques et préserver la biodiversité		G4-EN11 à G4-EN14 Émissions : G4-EN15 à G4-EN21			
Une offre responsable à l'écoute de nos clients et partenaires					
5.1. Éco-conception		Produits et services : G4-EN27, G4-EN28			
5.2. Offre produits et services éco-responsables					
5.3. Agir pour accom carbone	npagner nos clients dans leur transition	. 134414 31 31 1127, 31 11120			

Correspondance avec les 17 objectifs du développement durables des Nations Unies	Correspondance avec les 10 principes du Pacte Mondial
Éducation de qualité (4)	Normes internationales du travail (3,4,5,6)
Bonne santé et bien-être (3)	Droits de l'Homme (1,2)
Travail décent et croissance économique (8)	
Travail décent et croissance économique (8)	Droits de l'Homme (1,2)
Eau propre et assainissement (6)	Environnement (7)
4	
Énergie propre et d'un coût abordable (7)	
Industrie, innovation et infrastructure (9)	Lutte contre la corruption (10)
Lutte contre les changements climatiques (13)	
Consommation et production responsables (12) Travail décent et croissance économique (8) Industrie, innovation et infrastructure (9) Énergie propre et d'un coût abordable (7) Protection de la faune et de la flore terrestres (15) Justice et paix (16)	Droits de l'Homme (1,2) Environnement (7,8,9)

Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société ACOME,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société ACOME, désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC (accréditation Cofrac Inspection n° 3-1080, portée disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance. La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du Commissaire aux Comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du l et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par la société des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance, de lutte contre la corruption et de fiscalité;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations. A ce titre :

• nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité;



- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et que cette dernière comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2eme alinéa du III de l'article L. 225-102-1;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants , nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 18% et 79% des données consolidées sélectionnées pour ces tests;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyen et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre Janvier 2022 et Avril 2022 pour une durée totale d'intervention d'environ 2 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 6 mai 2022,

L'un des Commissaires aux Comptes

Grant Thornton, Membre français de Grant Thornton International

Stéphane Bougreau, Associé

Bertille Crichton, Associée

